



Commune de Réaumont
Département de l'Isère
Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Réaumont, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle des mariages, sous la présidence de Patrick MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 17 mai 2024

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

A 19 heures 00, M. Patrick MOREL, Maire, déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Séance du 27 mai 2024		Présent	Absent (e) / excusé(e)	Pouvoir à
MOREL Patrick	Maire	X		
MOLLIER-SABET Françoise	1ère adjointe	X		
LEGROS Laurent	2ème adjoint	X		
RAVACHOL Catherine	3ème adjointe	X		
FOURNIER Nicolas	4ème adjoint		X	Laurent LEGROS
OUARD Michel	Conseiller	X		
LEGALL Roger	Conseiller	X		
BOIZARD Geneviève	Conseillère		X	
MOREL Grégory	Conseiller		X	
ROUSSEAU Christelle	Conseillère	X		
BERENQUER Marion	Conseillère	X		
SANCHEZ Benjamin	Conseiller		X	
LAURENT Brigitte	Conseillère	X		
PRAT Franck	Conseiller		X	Patrick MOREL
FRANCO Antoine	Conseiller		X	

- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2024
- Avenant à la convention d'accompagnement avec le CAUE
- Lancement d'une consultation pour une équipe de programmation sur la rénovation et le réaménagement de deux bâtiments communaux
- Demande de fonds de concours pour l'opération « sécurisation de la voirie communale »
- Règlement intérieur de l'école et du périscolaire rentrée 2024-2025

- Convention relative au reversement d'une part de la taxe foncière sur le bâti situé sur les ZAEC.
- Convention d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.
- Convention de prestation de service pour les locaux utilisés par la bibliothèque.
- Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un transformateur électrique chemin des agnelés.
- Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un transformateur électrique à côté de la salle des fêtes.
- Vente de la débroussailleuse appartenant à la commune.

Françoise MOLLIER-SABET est nommé secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est approuvé par les membres présents à l'unanimité.

Délibération 12 /2024 :

Avenant à la convention d'accompagnement avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour le projet de rénovation des bâtiments municipaux

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur Laurent LEGROS rappelle au conseil la de convention d'accompagnement avec le CAUE votée le 13 septembre 2023.

Cette convention prévoit des aides à la réalisation de diagnostics, des conseils architecturaux.

Afin de bénéficier de l'expertise du CAUE à la rédaction du cahier des charges du programme pour la réalisation d'un programme technique, il convient de signer un avenant à la convention.

Coût de l'intervention du CAUE : 1020 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 13 /2024 :

Consultation pour une équipe de programmation sur la rénovation et le réaménagement de deux bâtiments communaux

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur Laurent LEGROS présente au conseil les objectifs de cette mission : déterminer un programme technique détaillé (PDT) pour la rénovation de la « Maison PERRIN », de la mairie et des espaces adjacents.

Cette mission comporte une tranche ferme (Maison PERRIN) et deux tranches optionnelles.

Le cahier des charges a été rédigé avec l'assistance du CAUE.

Le coût de cette mission est estimé entre 60 000 € et 80 000 € (tranche ferme et conditionnelle).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à procéder à la consultation d'une équipe de programmation et à signer tout document relatif à cette consultation.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 14 /2024 :

Demande de fonds de concours pour l'opération « sécurisation de la voirie »

Rapporteur : Laurent LEGROS

M. LEGROS rappelle l'opération de sécurisation de la voirie et propose de solliciter le fonds de concours aux petites communes octroyé par la CAPV.

Le montant de chaque fonds de concours est calculé en respectant les règles suivantes : Autofinancement par la commune d'au moins 20 % du coût HT du projet.

Montant du fonds de concours intercommunal : au maximum 50 % du reste à charge HT pour la commune (déduction faite des subventions).

La commune a la possibilité de présenter à ce fonds de concours des dépenses relatives à l'opération « sécurisation de la voirie » et de demander le solde de l'enveloppe restante.

M. LEGROS présente le plan de financement actualisé.

dépenses en € HT		recettes en € HT		
travaux	127 204.40 €	DETR	20%	25 440.88 €
		Dot territoriale	24%	30 529.06 €
		Fds concours CAPV	14%	17 180.00 €
		autofinancement	42%	54 054.46 €
total	127 204.40 €	total	100%	127 204.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

SOLLICITE une aide au titre du fonds de concours petites communes de moins de 3 500 habitants 2022-2026 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour l'opération « Sécurisation de la voirie » pour un montant de 17 180 €.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 15 /2024 :

Objet : Règlement intérieur de l'école maternelle – année 2024-2025

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise **MOLLIER-SABET**, adjointe aux affaires scolaires qui donne lecture du règlement intérieur et des modifications apportées pour l'année 2024-2025.

Pour lutter contre les retards répétés des parents, il est proposé de porter la pénalité pour chaque retard de 2 € à 5 € par retard.

Mme Françoise MOLLIER-SABET donne lecture du règlement intérieur actualisé pour la rentrée 2024-2025.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal, approuve les modifications du règlement intérieur et les nouveaux tarifs annexés à la présente délibération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le nouveau règlement intérieur pour l'année scolaire 2024-2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

Délibération 16 /2024 :

Objet : convention reversement du foncier bâti sur la ZAC de Pré Izard

Monsieur le Maire présente le dispositif permettant de reverser le produit de la taxe foncière sur les zones d'activités gérées par la CAPV.

Suite à la réforme fiscale de 2021, il convient d'actualiser cette convention afin d'en conserver l'équilibre.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal, approuve la nouvelle convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques communautaires présentée en annexe et autorise M. le Maire à la signer.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 17 /2024 :

Objet : convention pour le d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD et la mise à disposition d'un DPO

Monsieur le Maire expose l'objectif de la convention : la CAPV met à disposition de la commune un délégué à la protection des données personnelles (DPO).

M. le Maire détaille le contenu des missions du DPO et indique que le cout horaire est de 27 €.

Le conseil, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 18 /2024 :

Objet : convention de prestation pour la gestion technique du local occupé par la lecture publique

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque, compétence exercée par la CAPV, est hébergée dans les locaux de la mairie.

A ce titre, la commune exerce pour le compte de la CAPV un certain nombre de prestations énumérées par cette convention avec en contrepartie le paiement d'une redevance de 58 € par M2 occupé.

Le conseil, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 19 /2024 :

Objet : convention de de mise à disposition avec ENEDIS pour l'implantation d'un transformateur chemin des Agnelées

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur Laurent LEGROS présente au conseil le projet de convention de servitude qui porte sur une parcelle de la commune pour l'implantation d'un transformateur.

M. LEGROS donne lecture du projet de convention :

La parcelle concernée : B867

L'indemnité proposée par ENEDIS : montant forfaitaire unique de 15. €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention de servitude.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 20 /2024 :

Objet : convention de de mise à disposition avec ENEDIS pour l'implantation d'un transformateur à côté de la salle des fêtes

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur Laurent LEGROS présente au conseil le projet de convention de servitude qui porte sur une parcelle de la commune pour l'implantation d'un transformateur proche de la salle des fêtes.

M. LEGROS donne lecture du projet de convention :

La parcelle concernée : derrière la salle des fêtes.

L'indemnité proposée par ENEDIS : montant forfaitaire unique de 15. €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention de servitude.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 21 /2024 :

Objet : vente d'une débroussailleuse appartenant à la commune

M. le Maire fait part au conseil d'une débroussailleuse inutilisée dans l'inventaire de la commune.

Il propose au conseil de la vendre, compte tenu de son état, au prix de 450 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à procéder à la vente de cette débroussailleuse selon les conditions précitées.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses.

La séance est levée à 20h01
Le Maire,
Patrick MOREL
Suivent les signatures au registre